



Monsieur D. BORREMANS

Secrétaire communal

Administration communale de et à Evere
Square Hoedemaekers, 10
B-1140 Evere

Par courriel : dborremans@evere.brussels

Evere, le 5 janvier 2025.

Monsieur le Secrétaire,

concerne : question écrite relative à l'interdiction de posséder et de manipuler des feux d'artifice sur la voie publique et sur le déroulement de la nuit de la Saint-Sylvestre

Sur pied des articles 51 et 52 du Règlement d'ordre intérieur du Conseil communal, je vous prie de prendre acte de la présente question écrite et de l'adresser au Collège des Bourgmestre et Echevins, conformément à la procédure prévue.

Pour la bonne forme et pour sa parfaite information, Monsieur le Bourgmestre est en copie de la présente.

L'article 43 du règlement général de police applicable dans toutes les communes bruxelloises prévoit une large interdiction de « l'usage de pétards ou de pièces d'artifices », tant sur l'espace public, dans les lieux accessibles au public, que dans les propriétés privées.

Cette réglementation a été complétée par un Arrêté du Ministre-Président de la Région de Bruxelles-Capitale daté du 2 avril 2024, lequel prévoyait l'interdiction, la possession, le transport et l'utilisation de pétards et feux d'artifice.

Malgré les efforts de l'administration communale afin de communiquer autour de cette interdiction, par le biais d'affiches et de publications sur les réseaux sociaux notamment, force a été de constater que de nombreuses infractions ont été commises la nuit de la Saint-Sylvestre. Les nombreuses vidéos publiées, en direct ou en différé, sur les réseaux sociaux, ont largement démontré l'ampleur du problème.

Mes questions sont donc multiples.

En matière de prévention :

Quelles ont été les mesures préventives prises par le Collège ?

Des réunions préparatoires se sont-elles tenues avec la zone de police et/ou avec le service de prévention ? Le personnel d'Eggoros a-t-il été sensibilisé à cette problématique ?

Le Bourgmestre a-t-il clairement fait savoir au Collège de police et/ou au Chef de notre zone que la lutte contre les incivilités liées à l'utilisation de pétards et de feux d'artifices devait être une priorité ? Dans l'affirmative, quand, par quel moyen et quelle a été la réponse reçue ?

En matière de constats et de sanctions :

Dans les semaines qui ont précédé la nuit de la Saint-Sylvestre, nos services et/ou ceux de la zone de police ont-ils effectué des contrôles dans les commerces susceptibles de proposer des pétards ou du matériel d'artifice ? Si oui, quel ont été les résultats de ces contrôles ? Des PV ont-ils été dressés ou du matériel saisi ?

Les patrouilles de notre zone ont-elles été renforcées la nuit de la Saint-Sylvestre ? Dans l'affirmative, quel était le nombre de patrouilles actives sur le territoire de la zone ?

Quel est le nombre d'interventions auxquelles la zone de police a procédé sur le territoire de la zone pendant la nuit de la Saint-Sylvestre ? Quelle est la nature de ces interventions ?

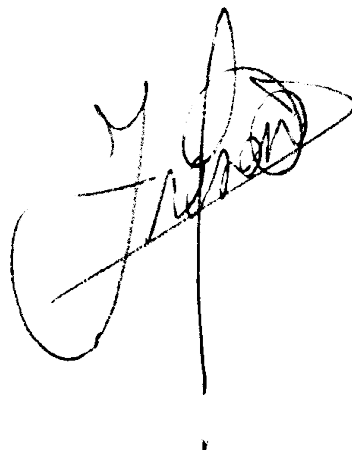
Qu'en est-il pour les équipes d'Eggoros ?

Infractions à la réglementation relative à l'utilisation de pétards et de matériel d'artifice :

Nombreuses sont les plaintes formulées par des habitants sur les réseaux sociaux. Pouvez-vous communiquer le nombre d'appels reçus par le dispatching de la police ? Pouvez-vous également dénombrer le nombre de plaintes formulées auprès du Bourgmestre, des membres du Collège et du secrétariat ?

Veuillez, pour les questions statistiques qui précèdent, établir un comparatif avec les années 2019 à 2025.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire, mes salutations les meilleures.



Pascal Freson

Conseiller communal – DéFI

Chaussée de Louvain, 861
1140 Evere

www.pascal-freson.be
pfreson@evere.brussels